

A/PM/2018/11/235

REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT
ESPLANADE DES PLATANES
COTE AVENUE DE VERDUN

	<p>Le Maire de Montagnac</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 , L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6. • Vu le code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R110-1,R110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-3 et R.417-12. • Vu l'instruction interministérielle en cours sur la signalisation routière, livre I, quatrième, cinquième, septième et huitième parties. • Vu l'article R 610-5 du code pénal. • Vu la délégation de signature en date du 15/05/2014 autorisant M. AUDOUI, 1^{er} adjoint à signer tous les actes relevant de sa délégation de fonction et notamment les arrêtés municipaux relatifs à la circulation et stationnement des véhicules, • Considérant que le stationnement doit être réglementé afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, sur les deux places de parking situées en face du Crédit Agricole, à proximité d'un platane,
<p>ARTICLE 1</p>	<p>Le stationnement sera interdit, sur les deux places de parking situées en face du Crédit Agricole, côté Avenue de Verdun, pour permettre l'intervention du service Espaces Verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,</p> <p style="text-align: center;">Le lundi 12 novembre 2018, de 7h à 14h</p>
<p>ARTICLE 2</p>	<p>Monsieur Le Secrétaire Général, Messieurs les agents assermentés de la Commune, Monsieur Le Chef de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.</p>
<p>ARTICLE 3</p>	<p>Les infractions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infractions seront enlevés en vertu de l'article R-417-10 du code de la route.</p>

La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Fait à Montagnac, le 07/11/2018
 P/O Le Maire
 Philippe AUDOUI
 1^{er} Adjoint

